



Choix avocat pour une licitation-partage

Par **coco**, le **19/03/2008 à 19:27**

Bonjour, rnrnDans quelle spécialité devrait-on choisir son avocat lorsqu'on veut lui confier d'entreprendre la vente judiciaire de biens immobiliers appartenant à une succession ?
rnrnMerci.

Par **dubus**, le **21/03/2008 à 14:52**

un spécialiste du droit de la famille et du droit notarial rnrnlucien

Par **coco**, le **21/03/2008 à 15:58**

Merci à vous Dubus. rnrnje me suis laissé dire que cet avocat devait être surtout familier avec les ventes judiciaires immobilières (et pas forcément un expert en successions) ... rnrnrnAutre question : est-ce bien le lieu du décès de l'ascendant qui dicte le choix du barreau auquel appartient l'avocat (sinon de devoir se faire représenter par un confrère, avec les frais additionnels qui en découlent)rnrnBien cordialement.

Par **dubus**, le **21/03/2008 à 16:08**

Malheureusement oui rnrnquestion de conservatisme de la profession qui oblige à prendre un postulant lorsque l'avocat choisi n'est pas du bon barreau (sauf paris pour naterre et bobigny)

rnrcordialement rnrdubus

Par **coco**, le **21/03/2008** à **20:03**

Tous mes remerciements Dubus pour vos informations et explications. rnrbien cordialement.